



## Prévention sociale, prévention situationnelle, fondements complémentaires d'une politique de sécurité

Éric Chalumeau, commissaire divisionnaire, responsable du département ingénierie et conseil de l'IHESI propose ici des éléments de cadrage sur les assises de toute politique publique de sécurité avant de présenter les éléments constitutifs de la prévention situationnelle. L'échange avec les participants précise et questionne certains points les plus connus de cette théorie : la surveillance passive, l'implication des habitants et la coproduction de sécurité.

Dans le débat politique local et national, le thème de la sécurité est devenu très important, voire fédérateur, très souvent présenté comme tel dans les politiques publiques. Le S de sécurité que l'on retrouve dans les contrats locaux de sécurité regroupe quatre axes essentiels selon l'acceptation la plus large de ce concept : prévention, sécurité, cohésion sociale et citoyenneté. À titre d'exemple, on peut définir la sécurité dans une ville comme un système complexe à quatre branches, quatre assises ou types de supports s'enchevêtrant afin d'établir un dispositif de politique de sécurité.

Premier support : les populations, qu'il s'agisse des victimes ou des acteurs de l'insécurité. Deuxième assise : les territoires, les espaces de vie. Troisième assise, trop souvent oubliée : les réseaux, les flux, les modes de sociabilité de moins en moins territorialisés. Et quatrième branche : les formes de contrôle social formel composé notamment de l'intervention des institutions du système pénal dans son ensemble, et des institutions du système éducatif au sens large. **Dans toute politique de sécurité, on retrouve ces quatre supports : les populations, les territoires, les réseaux et le contrôle social mis en œuvre par des professionnels, des organisations, des institutions.**

Par rapport à ce schéma, les politiques de prévention pèseront plus particulièrement sur un de ces différents aspects. Pourquoi choisir telle politique plutôt qu'une autre ? C'est un des débats, théoriques, éthiques, et politiques sur le modèle de prévention ayant lieu actuellement en Europe et Amérique du Nord, plus récemment en France.

### DU MODÈLE FRANÇAIS DE PRÉVENTION SOCIALE AU MODÈLE AMÉRICAIN DE PRÉVENTION SITUATIONNELLE

Aux États-Unis, lorsque l'on évoque le modèle de prévention à la française, le nom de « Bonnemaison » est souvent associé à l'articulation entre prévention sociale et politique de la ville en référence au type de prévention appliqué depuis quinze ans et face auquel émerge aujourd'hui celui de la prévention situation-

nelle. Un des enjeux actuels repose sur la relation, la position entre ces deux types de prévention dont les fondements et cadres théoriques de référence sont très différents.

D'un point de vue strictement théorique, la prévention sociale repose sur ce qu'on appelle les théories étiologiques du crime, « étiologie » signifiant l'analyse des causes, donc qui s'interroge sur les causes profondes et sur la personnalité du délinquant ou sur les raisons des vulnérabilités de certaines populations à risques. Cette forme de prévention se situe très en amont d'un acte délinquant possible. Elle considère les conditions de socialisation des individus comme un objectif prioritaire, au principe même de ses fondements. Il s'agira de pallier les déficits de socialisation de ceux-ci, notamment à partir de l'école, de la famille ou d'autres institutions de socialisation.

À l'inverse, **les principes de la prévention situationnelle** ne se fondent pas sur la personnalité des délinquants potentiels, mais visent à **influencer les circonstances du passage à l'acte** (la situation pré-criminelle) en renforçant l'aspect dissuasif. Ce principe repose sur les théories criminologiques de l'acte, celles-ci ne cherchent pas à placer le délinquant au centre de l'analyse mais l'acte lui-même, considéré comme une dynamique, une gestuelle, un comportement. Ces théories criminologiques renvoient plus largement à une définition du crime établie par Maurice Cusson, criminologue canadien, qui le considère comme « la séquence des actes posés par le délinquant durant l'épisode criminel ». La prévention situationnelle aura pour objectif de casser cette séquence ou cette dynamique.

La définition criminologique de ces deux modèles peut se résumer de la façon suivante :

- prévention sociale : ensemble des actions qui tendent, indirectement ou directement, à influencer sur la personnalité des individus pour qu'ils évitent d'organiser leurs activités autour de motivations délinquantes ;
- prévention situationnelle : ensemble des mesures qui visent à empêcher le passage à l'acte délinquant en modifiant les circonstances dans lesquelles les délits pourraient être commis par le durcissement des cibles.

Cet éclairage théorique nous permet de comprendre pourquoi, en France, la diffusion récente des principes de la prévention situationnelle soulève des débats aussi importants, à la fois d'ordre éthique, politique, et philosophique.

D'un point de vue philosophique, il s'agit de la traditionnelle opposition entre Rousseau et Hobbes. Rousseau : l'homme est né bon, il est perverti par les conditions de la vie en société. Hobbes : l'homme est un prédateur, et un loup pour l'homme, il passera à l'acte quelles que soient les causes. Il faut donc l'empêcher de passer à l'acte.

D'un point de vue politique, ce débat est actualisé par le « relatif » échec du modèle de prévention sociale, relatif dans la mesure où personne ne peut dire aujourd'hui où nous en serions sans les quinze années d'application de dispositifs de prévention classique. Toutefois, trois signes d'échec peuvent être relevés : une massification des insécurités, des incivilités au quotidien ; un phénomène de violence collective très difficilement maîtrisé et la précocité et persistance de la délinquance des jeunes.

#### LES APPLICATIONS TECHNIQUES DE LA PRÉVENTION SITUATIONNELLE

En ce qui concerne les applications concrètes des principes de la prévention situationnelle, la théorie du « broken glass » ou « windows » de G. Kelling et J. Q. Wilson est un des exemples le plus fréquemment évoqué, exemple new-yorkais de réduction de la délinquance autour du concept des fenêtres brisées. Ce concept renvoie à la production d'un cycle de violence, d'un enchaînement d'actes en relation avec certains signes de désordres.

Cet exemple nous donne une idée assez précise des techniques appliquées en matière de prévention situationnelle dont le principal objectif consiste à durcir les cibles. Le schéma suivant, issu des travaux de Ronald Clark, récapitule les grands axes d'intervention ainsi que les seize techniques préconisées.

**Le premier axe consiste à augmenter l'effort des délinquants.** D'abord par la protection des cibles. Un exemple, le dispositif de rejet des fausses pièces avec les appareils automatiques, les verrous... plus globalement la protection mécanique. Dans ces dispositifs, on compte également le contrôle des accès qui se développe maintenant dans tous les types d'équipements publics ou encore le découragement du délinquant en mettant par exemple les emplacements des bus à des endroits où ils peuvent être surveillés. La fermeture des rues constitue un moyen fréquemment appliqué aux États-Unis. À l'inverse, en France la tendance est à l'ouverture depuis que l'on s'est rendu compte que la voiture était une façon de surveiller les espaces publics. Le dernier point concerne plus spécifiquement le

contrôle des « facilitators » (cartes de crédit, armes à feu pour les américains).

**Le deuxième axe concerne l'augmentation des risques.** Il s'agit de faire en sorte que le délinquant prenne plus de risques. Cet axe se recoupe avec le premier au niveau du contrôle des accès : entrée, surveillance formelle, surveillance par les employés. L'augmentation des risques tient également à la surveillance naturelle qui renvoie, dans ce cadre, au concept d'espace défendable élaboré par l'architecte O. Newman. Ce concept repose sur l'idée de créer, concevoir des espaces publics qui puissent être facilement auto-surveillés par les occupants. On retrouve ce principe dans les « neighbourhood watch », c'est-à-dire les dispositifs de vigilance de voisinage, existant en France de façon très peu formalisée (garde de maisons pendant les vacances par exemple).

**Le troisième axe concerne la réduction des gains.** Ce point est sans doute le plus facile à comprendre. L'objectif consiste en effet à éliminer les cibles et les bénéfiques. Si les gains n'existent plus, la tentation sera moins forte et le passage à l'acte n'aura pas lieu d'être. Un exemple très concret, la suppression des encaissés dans les bus supprime le risque d'être braqué.

**Quatrième et dernier axe, empêcher la justification du délinquant.** Pour y parvenir, il faut pouvoir agir à plusieurs niveaux grâce à un certain nombre de dispositifs, dont le contrôle des déshinhibiteurs. Même si certaines méthodes correspondent plus à la culture américaine, une réflexion sur le contrôle des déshinhibiteurs s'impose en France ainsi que sur les dispositifs de contrôle de vitesse. L'objectif consiste à afficher la règle, la norme.

#### ATOUTS ET FAIBLESSES DE LA PRÉVENTION SITUATIONNELLE

En matière de prévention, l'objectif actuel repose sur le fait de passer de pratiques professionnelles éparses à de vraies stratégies qui soient construites au plan local avec des dispositifs de suivi et d'évaluation. Pour cela il est d'ores et déjà possible de faire un bilan des points forts et des points faibles de la prévention situationnelle et ses applications.

Son atout majeur repose sur le fait d'avoir été forgée à partir de travaux de recherche empirique et évaluative avec **trois acquis** fondamentaux.

Le premier acquis concerne **la théorie des opportunités** qui établit une relation entre la distribution géographique de la délinquance sur un territoire et la densité des occasions et des cibles. On retrouve

#### LES SEIZE TECHNIQUES DE PRÉVENTION SITUATIONNELLE

##### AUGMENTER L'EFFORT

###### 1. Protection des cibles

*Dispositifs de rejet des fausses pièces. Verrous pour volants. Parois de protection.*

###### 2. Contrôle des accès

*Barrières à l'entrée des parkings. Clôtures. Interphones.*

###### 3. Décourager le délinquant

*Emplacements des arrêts de bus. Emplacement des cafés. Fermeture des rues.*

###### 4. Contrôle des « facilitators »

*Cartes de crédit avec photo. Contrôle des armes à feu. Identification téléphonique.*

##### AUGMENTER LES RISQUES

###### 5. Contrôle des entrées et des sorties

*Fonctionnement par tickets des portes. Contrôle des bagages. Codes barres.*

###### 6. Surveillance formelle

*Alarmes antivol. Gardes. Radars routiers.*

###### 7. Surveillance par les employés

*Emplacement des téléphones publics. Gardiens de parc. Videosurveillance.*

###### 8. Surveillance naturelle

*Espace défendable. « Neighbourhood Watch ». Éclairage des rues.*

##### RÉDUIRE LES GAINS

###### 9. Élimination des cibles

*Suppression des encaisses dans les bus. Cartes téléphoniques. Autoradios extractibles.*

###### 10. Identification des biens

*Marquage des biens. Permis pour les véhicules. Tatouage du bétail.*

###### 11. Réduction de la tentation

*Annuaire téléphonique sans précision de sexe. Stationnement loin des rues.*

###### 12. Suppression des bénéfiques

*Marquage des marchandises. Codes pour autoradios. Nettoyage des graffiti.*

##### EMPÊCHER LA JUSTIFICATION

###### 13. Faciliter le respect de la loi

*Contrôles des livres dans les bibliothèques. Sanisettes. Mise en place de poubelles.*

###### 14. Contrôle des « déshinhibiteurs »

*Âge minimum pour l'achat d'alcool.*

###### 15. Mise en place de règles

*Déclarations en douane. Registres dans les hôtels.*

###### 16. Donner « mauvaise conscience »

*Indicateurs de vitesse sur le bord des routes. Affiches dans les magasins. Campagnes TV.*

(Source IHESI)

cet aspect cartographique dans les diagnostics de délinquance. À titre d'illustration, les concentrations de faits, par exemple les vols avec violence, les vols à l'arrachée ont lieu en général dans les espaces publics, les gares car ces lieux concentrent les opportunités.

Deuxième élément de conceptualisation qui paraît intéressant : **la théorie de l'espace défendable** d'Oscar Newman, un grand architecte américain, qui a montré qu'on pouvait concevoir des espaces où la surveillance naturelle des lieux par les occupants pouvait être facilitée. En France, il y a un grand débat architectural et urbanistique à propos de l'application de l'article 11 de la LOPS (loi d'orientation et de programmation sur la sécurité).

Troisième élément : **la théorie du choix rationnel.** Chaque délinquant, délinquant potentiel, introduit de la rationalité dans son geste. Il fait une évaluation coût, avantage, et une évaluation sommaire de la vulnérabilité de sa cible. Beaucoup de travaux concernent ces questions-là, notamment en matière de cambriolage. La stratégie de sélection des cibles des cambrioleurs, la stratégie de sélection de cibles des gens qui agressent des cibles isolées, type stations-service, péages d'autoroute, les cibles la nuit, etc.

**Les faiblesses** de cette théorie peuvent se résumer à trois niveaux.

**Les limites du champ préventif.** Ce type de prévention fonctionne très bien sur les délinquants occasionnels, mais beaucoup moins sur des délinquants installés dans des trajectoires lourdes, et encore moins sur les malfaiteurs professionnels qui ont toujours des stratégies nouvelles.

**Les risques d'accroissement des inégalités devant l'insécurité.** On peut ainsi observer d'un côté « des victimes organisées » type grandes surfaces, entreprises, des villes et des particuliers qui ont les moyens de s'équiper, d'acquérir des équipements techniques lourds. De l'autre, des victimes potentielles ou des espaces qui ne seront pas surveillés. D'où, un certain nombre de problèmes sur les transferts et les déplacements de délinquants. Si vous durcissez une cible ici, qui va-t-il se passer à côté ?

**Le recours massif au marché privé de la sécurité.** Aux États-Unis, il existe tout un lobby pro-prévention situationnelle qui renvoie au marché privé de la sécurité haute technologie. Ce type de réponses n'est pas forcément à proscrire mais doit être maîtrisé, sélectionné seulement après s'être posé un certain nombre de questions.

L'analyse de ces éléments critiques montre que la complémentarité des deux approches, prévention sociale et prévention situationnelle, semble être la réponse la plus pertinente, complémentarité que l'on retrouve dans les diagnostics locaux de sécurité et dans les contrats locaux de sécurité. Ce principe semble particulièrement bien illustré lorsqu'il s'agit de favoriser l'appropriation positive d'un certain nombre d'espaces dans des cités très dures par leur réaménagement. Ce type d'intervention fait bien la connexion entre prévention situationnelle et prévention sociale car d'un côté on agit sur le traitement urbanistique de l'espace, de l'autre, on tente de faire émerger les modes d'appropriation et les modes d'usages grâce à la concertation avec les habitants. ■

Éric CHALUMEAU, commissaire divisionnaire, IHESI

#### DE LA VIDÉO-SURVEILLANCE À L'IMPLICATION DES HABITANTS... ÉLÉMENTS DU DÉBAT

La richesse des débats ayant suivi les interventions d'Éric Chalumeau et Emmanuelle Barbier-Maître (voir p. 17) témoigne de l'intérêt porté à la prévention situationnelle mais également des inquiétudes, des critiques que cette théorie suscite. Deux grandes préoccupations sont sous-jacentes aux interrogations des participants : comment donner du sens à une politique de ce type et surtout éviter les risques d'une dérive trop technicienne des réponses ? Sans en faire un modèle de référence, les deux intervenants nous donnent leur point de vue sur des questions aussi délicates que la vidéo-surveillance, l'implication des habitants dans leur propre sécurité et la manière dont on peut appliquer les grands principes de cette théorie à une production collective de la sécurité.

À l'inverse de certains pays comme les États-Unis, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et la Scandinavie où les grands principes de la prévention situationnelle ont été traduits en une politique de sécurité publique, la France donne encore l'impression de méconnaître ses fondements. Pourtant, selon Éric Chalumeau, tout pousse à croire que sa diffusion ne saurait tarder puisque les pouvoirs publics ont déjà légiféré sur cette question. D'un point de vue juridique, l'article 11 de la loi d'orientation et de programmation sur la sécurité prévoit la réalisation d'une étude de sécurité publique préalable à tout projet urbain. La publication du décret d'application se fait pendant

attendre, faute de parvenir à trouver un accord entre des cultures professionnelles, des logiques institutionnelles fort différentes (ministère de l'équipement et ministère de l'intérieur). D'autres exemples, comme celui de Vaulx-en-Velin avec l'aménagement des espaces communs du quartier d'Écoin-Thibaude ou encore de façon plus générale, le déferlement des technologies de sécurité comme la vidéo-surveillance montrent que nous sommes déjà entrés dans une phase d'application.

#### La vidéo-surveillance

Malgré l'aspect négatif de nombreuses études évaluatives établies depuis quinze ans, on peut s'étonner du succès de la vidéo surveillance auprès des collectivités locales. Éric Chalumeau souligne la complexité de cette question. En effet, l'efficacité de cet outil peut être critiquée, en particulier dans les espaces sociaux complexes où seul l'homme parvient à résoudre les conflits. En revanche, son utilisation donne de bons résultats dans les espaces monofonctionnels, de type parkings, lieux de consommation. Dans ce cas, la simplicité de la vidéo-surveillance permet au gestionnaire de l'espace, de l'utiliser selon sa propre logique patrimoniale, de consommation et de sécurité. Sans un inventaire extrêmement rigoureux de la situation, du lieu, la généralisation de ce type de réponses à des espaces sociaux complexes paraît inefficace et mal adaptée.

Une des critiques souvent faite au développement des technologies repose sur le postulat qu'elles risquent d'accentuer le sentiment d'insécurité et provoquer encore un peu plus le repli de chacun sur la sphère privée, derrière ses barreaux, sa porte fermée, ses digicodes. Emmanuelle Barbier-Maître constate effectivement qu'à Vaulx-en-Velin, dans le cadre des réhabilitations réalisées dans le quartier d'Écoin-Thibaude, les habitants ne demandent pas, refusent même certaines réponses de ce type comme les interphones, les fermetures de portes. Bien qu'ils soient souvent demandeurs de plus de sécurité, ils craignent que ces installations ne soient rapidement détruites. Cette réaction paradoxale montre en réalité qu'ils ne considèrent pas cette solution comme étant suffisante : « la plupart d'entre eux sont plus en attente de sens que de technologies ». Certains ont même fait le choix d'afficher leur opposition de façon virulente, y compris auprès de la municipalité.

Alors peut-on considérer que le développement de ce type de réponses présente de véritables risques d'enfermement ? Pour Éric Chalumeau, tout est ques-

tion de logique d'appréhension, et de spécificité des situations auxquelles on souhaite répondre. Un exemple, du point de vue de l'insécurité professionnelle des agents de première ligne, les technologies apparaissent au contraire comme un moyen d'apaisement : « Demandez à un machiniste de bus, qui s'est fait agressé dix fois sur la même ligne, s'il n'apprécie pas la cabine qui va l'isoler du public ? ». Dans les diagnostics locaux, un questionnaire spécifique permet de mesurer l'insécurité professionnelle de tous les intervenants de contact. En termes de posture professionnelle, de posture d'intervention, leur insécurisation provoque des réactions d'hyper-agressivité, ou au contraire de repli, d'absentéisme. Ainsi, les attitudes varient mais le résultat final est le même, celui du désengagement de ces relais ultimes. Sans la prise en compte de leur situation actuelle, il paraît bien inutile de s'engager dans la coproduction. À travers la signature d'un contrat local de sécurité, les efforts du maire, procureur et préfet, resteront sans effets concrets.

En somme, si le développement des technologies présente certes des écueils, Éric Chalumeau conclut qu'il n'en constitue pas moins une réponse indispensable aux situations extrêmement dures. Ces « outils » ne peuvent être exclus sous prétexte de leur absence de sens. Pour y remédier, l'objectif dans les quartiers, consiste à allier les deux logiques, prévention situationnelle et sociale en lien étroit avec les habitants. Seule, cette manière de traiter l'insécurité pourra apporter des résultats efficaces après un inventaire sérieux des compétences de chacun.

#### L'implication des habitants dans leur propre sécurité (« neighbourhood watch »)

La prévention situationnelle comporte d'autres axes d'applications également développés aux États-Unis. Ils répondent à l'objectif d'impliquer les habitants dans leur propre sécurité, à l'image des Neighbourhood Watch, associations d'habitants intervenant dans la prévention de la délinquance de leur quartier. Pour l'un des participants au débat, l'efficacité de ces groupes repose sur le fonctionnement du lieu dans lequel ils agissent. Leur intervention est ainsi favorisée dans les quartiers américains dits « huppés ». Comparativement, la France a peu développé ce type de réponses. Mais comme l'explique Éric Chalumeau les quelques expériences recensées prouvent, de même qu'aux États-Unis, une efficacité d'autant plus accrue que le quartier bénéficie d'une forte cohésion sociale. Autrement dit, on peut consi-

dérer que les dispositifs de « vigilance » sont « socialement productifs » à partir du moment où ils créent de la convivialité et sont ancrés dans un milieu dans lequel les échanges sociaux sont denses. Les évaluations faites par le Home Office anglais montrent que cette réponse n'est pas du tout opérante dans les quartiers les plus durs.

Dans le cadre des contrats locaux de sécurité, l'implication des habitants est une réponse peu préconisée, le plus souvent dans le but de réduire les cambriolages pendant les week-ends, les périodes d'été, dans des sites plutôt résidentiels. Cette méthode donne cependant de bons résultats lorsque les objectifs et le type d'actions à mettre en œuvre sont bien ciblés. La réponse doit être adaptée de façon très fine à la situation. Dans cette perspective, Emmanuelle Barbier-Maître donne l'exemple du quartier d'Écoin Thibaude à Vaulx-en-Velin où les habitants attendent des aménagements permettant de surveiller leur voiture depuis la fenêtre et les enfants qui jouent dans les espaces de proximité. Dans ce cas, la question de la sécurité est donc au cœur des réflexions concernant le réaménagement des espaces publics. La notion d'espace défendable est ici appliquée afin de renforcer l'appropriation des lieux, leur sécurisation par les habitants.

Les habitants sont un des maillons les plus importants du « système » de coproduction de la sécurité. Sans eux les situations difficiles resteraient le plus souvent inextricables. Leur investissement suscite pourtant des craintes tel que le risque de tomber dans le piège des milices, des habitants vigiles. Un intervenant de la salle le disait sans ambiguïté, « il ne faudrait pas que les non délinquants deviennent plus violents que les délinquants eux-mêmes ».

Pour éviter ce risque, Éric Chalumeau évoque l'exemple des correspondants de nuit qui constituent une sorte de transition entre l'implication directe des habitants et l'intervention des institutionnels. Lorsqu'il s'agit d'emplois-jeunes, la mission de ces professionnels relève d'un dispositif qui joue sur l'insertion par l'emploi, le lien social en s'appuyant sur la technique de vigilance. Leur professionnalisation, leur encadrement reste cependant un élément capital pour optimiser l'efficacité sur les terrains. Tous les exemples positifs, comme celui de Rennes, montrent l'importance d'un encadrement rigoureux de la part des adultes. Malgré ses atouts, on ne peut envisager la généralisation de ce type de dispositif, si on veut éviter d'envoyer des jeunes à l'échec. Éric Chalumeau donne le cas d'une ville qui a signé récemment un



CLS, celle-ci souhaitait mettre en place des correspondants de nuit dans un quartier très dur touché par le trafic d'héroïne. La réussite de ce projet paraissait fortement compromise dans la mesure où le calme apparent du quartier témoignait plus vraisemblablement de son verrouillage : plus de vols de voitures, ni de casse n'étaient enregistrés, mais la gravité de la situation ne permettait pas de la résoudre, de l'apaiser par la simple mise en place de correspondants de nuits. Cet exemple illustre le fait que ce type de dispositif ne peut en aucun cas être appréhendé « comme un dispositif passe-partout ».

#### La coproduction

Quand on parle de coproduction de la sécurité, l'idée de désengagement de l'État réapparaît systématiquement. Cette hypothèse a été reprise dans la salle en évoquant le renforcement du rôle des collectivités locales, le développement des postes d'agents locaux de médiation, postes beaucoup moins onéreux que celui des fonctionnaires de police.

Selon Éric Chalumeau, ce concept récent de coproduction ne doit pas devenir un écran de fumée masquant les disparités locales quant à la réalité du partenariat. Là où des situations étaient bloquées, les contrats locaux de sécurité ont souvent servi à « rembrayer la machine », ce qui est beaucoup moins nécessaire dans les villes où un partenariat opérationnel existe et où la situation reste sous contrôle. Les diagnostics des CLS sont d'excellents supports pour élaborer une stratégie de coproduction de la sécurité. Néanmoins, il ne doit exister aucune ambiguïté sur le fait que chaque acteur de cette coproduction – police, justice, collectivité locale, éducation, travail social – doit rester entièrement sur son registre. L'objectif de la coproduction c'est de permettre de comprendre les logiques d'intervention des autres, à travers une politique contractuelle (le CLS). On ne recherche pas la modification des missions mais la mise en cohérence.

Très concrètement, pour les deux intervenants, l'objectif de la coproduction de sécurité consiste à allier sur les terrains l'approche situationnelle à la prévention sociale. On peut illustrer ce positionnement par un exemple de type opérationnel, comme la mise en place d'un dispositif de vigilance, de l'ilotage réajusté en fonction d'une cartographie de la délinquance et parallèlement des actions de prévention auprès des enfants ou autres... D'un côté la prévention situationnelle, de l'autre la prévention sociale.

En résumé, dans une même politique locale, on doit retrouver ces deux types de prévention dans une stratégie commune. La prévention situationnelle tend à se développer, mais comme le rappelle un intervenant de la salle, toute la question des enjeux d'une telle politique repose sur le « sens » à lui donner. Il ne s'agit pas de répondre uniquement à partir de technologies en « durcissant les cibles », ou d'imposer aux habitants de s'impliquer dans leur propre sécurité sans avoir déterminé au préalable les contours de la société dans laquelle on souhaite vivre, les modes d'être ensemble. ■

Lucinda DOS SANTOS, Poly'gones